

**Résumé de la réunion du
Groupe de liaison APSAM «travaux publics/cols bleus »
tenue le jeudi 20 octobre 2005**

Étaient présents :

Patrick Champagne
FISA (Granby)
Jean Chassé
Ville de Montréal
Claude Collin
Ville de Sherbrooke
Jean Couture
SCFP, 2729 (Sherbrooke)
Francis Desjardins
SCFP, 4545 (Laval)

Paul Imbeault
Ville de Longueuil
André Lapierre
SCFP, 301 (Montréal)
François Lussier
Ville de Granby
Guy Lussier
FISA (Granby)
Michel Martin
SCFP, 301 (Montréal)
Sylvie Poulin
APSAM

Étaient absents :

Pierre Dignard
SCFP, 1638 (Québec)
Mario Lachapelle
Ville de Longueuil
Louis-Philippe Légaré
SCFP, 961 (Repentigny)
Johanne Provençal
Arrondissement Saint-Laurent
Claude Vaudreuil
SCFP, 307 (Longueuil)

Projets et dossiers en cours

- ◆ Concernant le projet de recherche sur les **leviers pour couvercles de regards sans pattes**, compte tenu des longs délais que prend le fabricant pour produire l'outil, les chercheurs ne pourront pas déposer leur rapport de recherche à l'IRSST avant la fin octobre. Les résultats devraient être présentés au groupe de liaison à la rencontre du printemps 2006 et publiés dans tout le secteur municipal.
- ◆ Pour le **travail en espace clos**, concernant la problématique du **sauvetage**, la CSST a mis sur pied un comité qui relève de la direction prévention-inspection de Montréal. Sur ce comité siège des représentants de la CSST, de l'IRSST, de l'ASTE et de l'APSAM. Ce comité revoit les articles de la définition et tous ceux de la section 26 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (R.s.s.t.). Il devrait en ressortir un document d'interprétation à l'intention des inspecteurs. Les prochaines rencontres se tiendront à la fin octobre et à la fin novembre. Amélie Trudel, conseillère, représente l'APSAM au sein de ce comité.
- ◆ Concernant le **sciage de tuyaux en ciment amiante**, dans un premier temps, l'APSAM publiera un article sur l'amiante dans les bâtiments. Par la suite, une procédure sécuritaire, approuvée par la CSST, pour le sciage de tuyaux contenant de l'amiante sera diffusée dans tout le secteur municipal.
- ◆ Pour le **cours de sécurité travaux publics et de construction**, les prochains modules qui seront validés par le groupe de travail « terrain » sont les produits et matières dangereuses, l'électricité et les autres sources d'énergie, la manutention manuelle. 10 fiches techniques composent ces trois modules.
- ◆ Concernant la recherche sur les **gants anti-piqûres**, le projet est présentement à l'étape de l'évaluation. La prochaine étape sera d'obtenir l'approbation des différentes instances de l'IRSST. Selon Jaime Lara, la recherche devrait pouvoir débuter en novembre.

- ◆ **Prévention des intoxications au CO dans les chenillettes** : Francis Desjardins, remet aux membres du groupe de liaison le rapport de l'évaluation de l'exposition des opérateurs de chenillettes au monoxyde de carbone. Cette évaluation a été faite par Marc Lavoie, technicien en hygiène du travail, Centre de santé et de services sociaux de Laval, Pavillon Norman-Bethune, Santé du travail. Il en ressort que les chenillettes à moteur à essence exposent les opérateurs au monoxyde de carbone. Le niveau d'exposition des travailleurs peut dépasser 35 ppm. Il est cependant possible de réduire l'exposition à moins de 35 ppm en suivant les recommandations suivantes :
 - ◆ changer l'emplacement de la sortie du système d'échappement (à l'arrière plutôt que sur le côté);
 - ◆ boucher les trous dans le plancher du véhicule;
 - ◆ faire un entretien préventif du moteur en vérifiant plus particulièrement l'ajustement du carburateur;
 - ◆ prendre périodiquement des mesures avec un instrument à lecture directe afin de s'assurer que l'exposition des opérateurs demeure inférieure à 35 ppm;
 - ◆ en cours d'opération, éviter que le véhicule demeure stationnaire lorsque le moteur est en marche.

L'APSAM assurera un suivi dans ce dossier.

- ◆ Dans le cadre de la planification stratégique 2003-2006, il reste à
 - ◆ compléter le **cours de sécurité travaux publics et de construction**;
 - ◆ développer un **outil de planification et de suivi de la formation** pour les comités SST (lorsque le cours TPC sera terminé).

En ce qui a trait à **l'amiante dans les bâtiments**, le groupe de liaison avait été consulté dans le but d'orienter l'APSAM sur ce qui devrait être développé. Il était ressorti de cette consultation que l'APSAM devrait publier un article dans son bulletin pour informer le secteur municipal des risques et mesures de prévention associés à l'amiante. Un article a été écrit et sera publié dans le prochain bulletin de l'APSAM. Ce projet d'article est soumis aux membres du groupe de liaison pour leurs commentaires.

- ◆ L'APSAM reçoit beaucoup d'appels concernant le **signaleur lors des opérations de chargement de la neige**. Le contentieux du MTQ interprète que l'article 497 du *Code de la sécurité routière du Québec* (C.s.r.) exige que le signaleur soit à pied en tout temps. À l'APSAM, nous croyons que dans certaines circonstances le signaleur est en danger. Lorsque la neige est mouilleuse ou que l'andain est petit, la vitesse de la souffleuse doit être augmentée. Le signaleur doit alors courir et cette situation est dangereuse pour lui. L'Union des municipalités du Québec (UMQ) a même refusé de publier un article pour sensibiliser le milieu municipal à la position du MTQ concernant l'application de l'article 497 du C.s.r. L'APSAM va recontacter la CSST pour lui demander son appui dans une démarche qui vise à demander au MTQ de nuancer son interprétation de l'article 497 du C.s.r. car dans certaines circonstances la sécurité et même la vie du signaleur est en danger.
- ◆ Le projet de recherche sur **l'étañonnement des tranchées** (catalogage de tous les systèmes de blindage et d'étañonnement utilisés en Amérique du Nord et tests pour réduire la distance de garde en tête des tranchées lors de l'utilisation des blindages cylindriques) est démarré depuis juin dernier. Cette recherche devrait être terminée en décembre 2006.
- ◆ La CSST travaille présentement sur un projet de modification réglementaire sur le **cadénassage**. Ces modifications visent le *Code de sécurité pour les travaux de construction* (C.s.t.c.) et le R.s.s.t. Dans le cadre de son plan d'action sécurité des machines, la CSST applique une politique « tolérance zéro ». Le cadénassage deviendra ainsi une des ses

priorités d'action en matière de prévention. L'APSAM vise à développer une formation sur le cadenassage. Le groupe de liaison est consulté, dans le but de mieux cerner les besoins du secteur. Voici ce qui ressort des discussions :

La situation :

- ◆ Il n'existe pas de procédure écrite partout.
- ◆ À certains endroits, il existe des procédures générales mais il n'y a pas vraiment de suivi pour s'assurer de leur application.
- ◆ Plusieurs élaborent actuellement ou auront à élaborer des procédures de cadenassage.
- ◆ Les usines de traitement des eaux semblent mieux organisées que les travaux publics en ce qui trait au cadenassage.

Les difficultés :

- ◆ Il est pratiquement impossible de pouvoir faire une fiche pour chacune des tâches qui peuvent nécessiter du cadenassage car il existe une multitude de situations ponctuelles qu'il est difficile de bien cerner et bien encadrer.
- ◆ Le cadenassage n'est pas toujours possible compte tenu de la tâche à effectuer ou compte tenu de l'élément à cadenasser.
- ◆ La gestion et le suivi ne sont pas faciles compte tenu que les travailleurs des travaux publics sont partout dans la Ville.

La formation :

- ◆ Il faudrait expliquer : Qu'est-ce qu'une mise à zéro des énergies et pourquoi on l'exige?
- ◆ Il faudrait parler du cadenassage simple et du cadenassage multiple.

Les membres du groupe de liaison qui ont des procédures de cadenassage en ont remis une copie à l'APSAM. Lorsqu'un plan de formation sur le cadenassage sera établi par l'APSAM, il sera soumis au groupe de liaison afin de nous assurer de bien répondre aux besoins du secteur.

- ◆ L'intégration des jeunes sur le marché du travail est une des priorités d'action de la CSST. Lors de sa dernière planification stratégique, l'APSAM a également priorisé ce dossier. Les membres du groupe de liaison sont consultés dans le but d'orienter le développement futur sur ce sujet. Il ressort que :
 - ◆ Il y a très peu d'endroit où il y a un programme d'intégration compétente et sécuritaire des nouveaux travailleurs. Deux des villes représentées au groupe de liaison soulèvent qu'il se fait quelque chose pour certaines catégories d'emplois.
 - ◆ La formation pour les nouveaux travailleurs devrait comprendre un volet sur la législation. Pour ce qui est de la formation technique elle devrait être la même que pour les travailleurs expérimentés (ex. : signalisation, tranchées, déneigement, etc.).
 - ◆ Les nouveaux employés cols bleus débutent principalement à la collecte des déchets, dans les arénas et dans les parcs.
 - ◆ Certains membres du groupe de liaison disent qu'ils ont beaucoup de choses à faire pour améliorer la prévention dans leur milieu. Ils peuvent difficilement bien intégrer les nouveaux employés en SST si l'exemple sur le terrain est boiteux.

Documents remis au groupe de liaison

- Fiches techniques :
 - ◆ **Prévenons les chutes et les glissades : Gardons les pieds sur terre : 1. La prévention passe par un plan d'action**
 - ◆ **Prévenons les chutes et les glissades : Gardons les pieds sur terre : 2. Les voies de circulation et la tenue des lieux**
 - ◆ **Prévenons les chutes et les glissades : Gardons les pieds sur terre : Avis de chute**
 - ◆ **#58 Ateliers d'entretien mécanique : Aménagement : Fosse de réparation**
 - ◆ **#59 Ateliers d'entretien mécanique : Aménagement : Vos lieux de travail**
 - ◆ **#60 Véhicules hybrides : Intervention en cas d'urgence**

- **Bulletin L'APSAM**, automne 2005, volume 14, numéro 3

- Liste de fournisseurs d'équipements et de services pour le **travail en espace clos**

- La liste des **nouveaux documents au centre de documentation de l'APSAM** (de avril à septembre 2005).

Prochaine rencontre du groupe de liaison : le mercredi 3 mai 2006.